ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1237

présenté par M. Giraud, M. Charasse, Mme Robin-Rodrigo, Mme Girardin, Mme Berthelot, Mme Jeanny Marc, M. Giacobbi, M. Likuvalu, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Taubira

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 5 et 6 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer cet alinéa car il favorise la précarité de l'individu, en faisant coûter à la personne des conséquences sur sa situation personnelle (familial).

Il faut savoir qu'une personne reconnue en situation de surendettement lui bloque le fonctionnement de son compte personnel (fiché par la banque de France) et induit des conséquences graves comme la création d'une nouvelle entreprise.